

Marché public passé selon une procédure adaptée (marché supérieur à 90 000€ HT)  
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
Procédure de passation de type adaptée

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :

COMMUNE DE le PLESSIS FEU AUSSOUX  
11 RUE DE L'EGLISE  
77540 LE PLESSIS FEU AUSSOUX  
TEL 01 64 04 17 96 FAX 01 64 04 11 52  
E-mail : [mairie.pfa@orange.fr](mailto:mairie.pfa@orange.fr)

OBJET :

Création de trottoir, de stationnements et autres aménagements sécuritaires sur les rues de la Caumonnerie, de la Fête de l'Echelle et de l'Eglise.

CLASSIFICATION :

45 travaux de construction

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Création de trottoir sur 1800 m<sup>2</sup> environ  
Création de stationnement ou voirie sur 550 m<sup>2</sup> environ  
Pose de bordures ou caniveaux de tous types 1700 m environ

DELAI D'INTERVENTION ET DELAI DE VALIDITE DES OFFRES:

**Le délai de chantier sera de 3 mois à réaliser avec un chantier terminé pour fin juillet 2017.  
Délai de validité des offres sera de 120 jours à partir de la date de remise des offres.**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Les offres devront parvenir sous pli recommandé avec AR ou déposé contre décharge à la mairie de LE PLESSIS FEU AUSSOUX avec la mention « offre pour création de trottoir /NE PAS OUVRIR» **avant le 07 mars 2017 à 12h00.**

Les offres pourront aussi être déposées dématérialisées sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

MODALITE DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation peut être retiré sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

CRITERE D'ATTRIBUTION :

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants qui seront détaillés dans le règlement de consultation :

- valeur technique de l'offre avec mémoire explicatif et technique (40 %)
- prix des prestations (60%)

**Clauses de rejets des offres :**

Les candidatures ne présentant pas de garanties techniques et financières suffisantes et absences de pièces obligatoires citées dans le règlement de Consultation

MODALITE DE PAIEMENT : Les paiements se feront par virement dans un délai de 30 jours après vérification sur le budget communal.

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE :

La capacité professionnelle et financière sera appréciée à partir d'un dossier rédigé en langue française comprenant pour chaque entreprise et en cas de groupement pour chaque membre: les renseignements demandés sont détaillés dans le Règlement de Consultation consultable sur le site de téléchargement cité ci-dessus [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 06 février 2017